

## COTISATIONS SOCIALES DES NON-SALARIES AGRICOLES

Le barème détaillé des cotisations 2021 est à votre disposition sur le site internet de la MSA du LIMOUSIN [limousin.msa.fr](http://limousin.msa.fr)

### Cotisations d'assurance invalidité

Le décret n°2020-602 du 19 mai 2020 relatif au mode de calcul et à la revalorisation de la pension d'invalidité des non-salariés agricoles a prévu un relèvement progressif sur 3 années, de 0,1 point par an du taux de la cotisation invalidité des non-salariés agricoles afin de financer les dépenses liées aux nouvelles modalités de calcul des pensions d'invalidité.

Le taux de la cotisation d'assurance invalidité est de 1 % pour l'année 2021 (au lieu de 0,9%).

### Abaissement progressif du seuil de l'obligation de dématérialisation pour la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations

Le seuil de dématérialisation a été modifié depuis le 1er janvier 2019.

Il est calculé à partir d'un pourcentage du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) et s'établit comme suit :

Seuil de dématérialisation	2019	2020	A partir de 2021
	20% de la valeur annuelle du PASS pour 2019	15% de la valeur annuelle du PASS pour 2020	10% de la valeur annuelle du PASS

*Exemple : En 2021, un NSA est soumis à l'obligation de dématérialisation si ses revenus de l'année 2019 excèdent 10 % de la valeur du PASS 2021.*

## **Optez pour le paiement dématérialisé de vos cotisations**

### **Trois moyens de paiement possibles :**

#### **Le prélèvement**

Si vous optez pour le prélèvement, complétez un mandat de prélèvement SEPA puis retournez-le daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire à votre caisse de MSA. Vous pouvez choisir le paiement à échéance ou le paiement mensuel de vos cotisations. N'oubliez pas de préciser votre choix sur l'imprimé (ligne Type de paiement).

#### **Le télé-règlement**

La demande de télé-règlement est à réaliser à partir de l'imprimé disponible sur le site internet de la MSA, à compléter et à retourner à votre caisse accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Vous devrez ensuite intervenir dans votre espace privé pour valider l'ordre de paiement pour chaque règlement à réaliser et le prélèvement s'effectuera à l'échéance. Pour utiliser le service "Télé-règlement des factures", vous devez avoir désigné à la MSA au moins un compte bancaire à l'aide du service en ligne Gestion Compte(s) Télé règlement et avoir reçu un bordereau d'appel.

#### **Le virement**

Un ordre de virement doit être adressé à votre banque avec les références de la facture à régler.

#### **Les avantages**

Les paiements dématérialisés sont **davantage sécurisés** que les chèques. **Leur choix est facile, rapide et gratuit** notamment pour le prélèvement automatique ou le télé règlement. **Ils permettent une gestion anticipée et prévisionnelle de la trésorerie et un lissage sur l'année du règlement des cotisations sociales.** Enfin ils permettent **le respect des obligations légales de dématérialisation.**